

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1897.

Proposition de loi accordant une pension à Madame Maes, veuve Coomans ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. DE SADELEER.

MESSIEURS.

La proposition de loi a pour objet d'allouer à madame veuve Coomans une pension annuelle et viagère de 3,000 francs, incessible et insaisissable, réversible en certains cas, sur ses enfants mineurs, dans les conditions indiquées dans le texte de la proposition.

L'honorable M. Coomans a fait partie de cette Chambre pendant près d'un demi-siècle; d'autres considérations, qui ont été exposées par les honorables auteurs de la proposition, justifient pleinement la demande aux yeux de la Commission.

Elle a l'honneur, en conséquence, à l'unanimité de ses membres, de proposer à la Chambre l'adoption de la proposition de loi.

Le Rapporteur,

L. DE SADELEER.

Le Président,

LÉON DE FUISSEAUX.

(1) N° 68.

(2) La Commission était composée de MM. DE SADELEER, DE FUISSEAUX, DE COCQ, HUBERT, VERWILGHEN.
